



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction Régionale de la Jeunesse,
des Sports et de la Cohésion Sociale

Toulouse, le

14 MARS 2017

La mise en place de la réforme territoriale, avec la publication de la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 fixant la nouvelle carte des régions et entraînant la fusion des régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} janvier 2016, a nécessité l'élaboration d'un schéma régional des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales unique à la nouvelle grande région Occitanie.

Au cours des 5 années à venir, le vieillissement de la population, allié à l'attractivité du territoire régional laissent envisager une augmentation conséquente du nombre de mesures de protection en Occitanie.

Ce schéma doit apporter les principales orientations permettant de répondre à ce nouveau défi, tout en poursuivant le travail entrepris par les schémas précédents. C'est en facilitant l'adaptation de l'offre aux besoins recensés sur le territoire et en améliorant la qualité de la prise en charge dans un partenariat renouvelé que sera mise en œuvre la protection des personnes vulnérables. A ce titre, la collaboration des premières présidences des 5 Cours d'Appel de la région est à saluer, ayant permis d'enrichir le schéma de nouvelles données concernant notamment les tuteurs familiaux.

Plus largement, ce schéma, fruit d'une démarche fortement participative, a associé tout au long de son élaboration l'ensemble des acteurs de la protection des majeurs et de la protection de l'enfance.

Dans un souci d'offrir à tous un outil pragmatique, c'est bien la synthèse de l'ensemble des observations émises qui a permis de fixer les recommandations pour les cinq prochaines années.

Je tiens à remercier toutes les personnes ayant contribué à la conception de ce schéma et souhaite voir émerger, au cours de ces cinq années, une véritable communauté professionnelle regroupant l'ensemble des acteurs de terrain, au service de l'amélioration continue de la protection des personnes les plus vulnérables.

Le Préfet de région,

Pascal MAILHOS